

« Cela arrive régulièrement qu'il y ait des couacs d'information au Forem. »

**Mathilde VANDORPE**

**312** Il faut 312 jours de chômage pour décrocher une dispense et suivre des études de plein exercice. Sauf...

**Quand une formation quitte la liste « Métiers en pénurie »**

# Métiers en pénurie : le Forem cafouille

**Quand le Forem les a encouragées à s'inscrire en formation, elles l'ont fait. C'était le début de leurs tribulations.**

**Infirmière ? C'est pas fait.**

● **Pascale SERRET**

« **F**ormez-vous ! », qu'ils disaient. Et formez-vous surtout aux métiers en pénurie.

En février, ces demandeuses d'emploi, qui ont déjà travaillé dans le secteur des soins, reçoivent ce courrier du Forem les incitant à assister à une séance d'information sur la formation d'infirmier hospitalier en avril. Elles y vont.

« Je vous informe que la dispense ne vous est pas accordée parce que vous n'avez pas bénéficié de 312 allocations au cours des deux années précédant le début des études. »

**Le Forem, courrier du 2/09/2016**

« C'est pourtant clair : cette exigence d'avoir déjà 312 jours de chômage pour bénéficier de la dispense n'est pas nécessaire quand la formation conduit à un métier en pénurie. »

**Mathilde VANDORPE**

**Le courrier de septembre**

C'est un métier en pénurie. Il y aura du boulot. Et les chômeuses pourront bénéficier de conditions « métiers en pénurie » : même sans les 312 jours de chômage requis au préalable, pouvoir suivre des études de plein exercice et être dispensées de l'obligation de rechercher activement un job.

C'est parti. Elles s'inscrivent dans une Haute École en septembre. Paient le minerval. Mettent les enfants à la crèche.

Et puis, il y a ce courrier du Forem : « Je vous informe que la dispense ne vous est pas accordée parce que vous n'avez pas bénéficié de 312 allocations au cours des deux années précédant le début des études. »

En gros, bardaf. Les demandeuses d'emploi lèvent le camp.

**Finie la pénurie**

La députée Mathilde Vandorpe (cdH) soulève le lièvre au Parlement wallon. Elle les a rencontrées, ces demandeuses d'emploi « désappointées ». « C'était pourtant clair : cette exigence d'avoir déjà 312 jours de chômage pour bénéficier de la dispense n'est pas nécessaire quand la formation conduit à un métier en pénurie », dit-elle.

Mais... le métier d'infirmier a quitté la liste des métiers en pénurie. Plus de pénurie, donc plus de dispense pour ceux ou celles qui n'ont pas assez de jours de chômage. Ce que contredit le site du Forem, où le métier figure toujours dans la liste.

Dernier revirement (lire par ailleurs), les candidates peuvent se réinscrire, si elles le souhaitent. Et si les écoles acceptent... Couac ? Concours de circonstance ? Les deux à la fois ? ■

## LE CHANTIER URGENT

### « Il faut une période de transition »

**B**oucher, boulanger, opticien, schéma : « Une rupture brutale ingénieur... Et si d'autres du jour au lendemain, admet métiers en pénurie devaient à Claude Frederickx (Forem). Ça leur tour quitter la liste lors de met tout le monde en difficulté. On la prochaine évaluation ? On se doit instaurer une période de transition. On y travaille. » ■ **P.S.**

## TILLIEUX

### « Un feu vert quand même »

**Q**uand la députée cdH Mathilde Vandorpe interpelle la ministre de l'Emploi et de la Formation Éliane Tillieux sur ce dossier, cel-

le-ci a une bonne nouvelle : les demandeuses d'emploi peuvent reprendre leurs études si elles le souhaitent.

Parce que si le métier d'infirmier de niveau bachelier n'est plus considéré par le Forem comme job en pénurie, ça reste le cas pour le métier d'infirmier en soins spécialisés.

Or, pour accéder à cette spé-

cialisation, il faut bien une formation de base. Et c'est pour ça, dit la ministre, que la « liste des études préparant à des métiers en pénurie et publiée en juillet dernier reprend les études d'infirmier du niveau bachelier ». Même si le même Forem communique dans l'autre sens en septembre. Faut suivre. ■ **P.S.**

## Le Forem tente de rattraper la sauce

**D**e puis mardi, au Forem, le téléphone chauffe. En Fédération Wallonie-Bruxelles, une centaine de demandeurs d'emploi sont concernés par cette formation loupée en soins infirmiers.

« On ne veut mettre personne en difficulté. On a commencé à contacter chacune de ces personnes pour les prévenir qu'elles peuvent quand même reprendre ces études d'infirmier ou d'infirmière, puisqu'elles conduisent aux spécialisations qui sont toujours en pénurie. Les écoles ont été appelées mercredi et jeudi », rapporte Claude Frederickx, directeur du département Aides publiques et Incitants financiers du Forem.

Et ? « Certains sont contents et vont reprendre. D'autres ne sont plus intéressés. Et puis, des écoles disent que ce n'est plus possible d'accepter de nouveaux étudiants à la veille de Noël. Mais on ne veut pas les laisser seuls », assure-t-il.

Mais pourquoi avoir encouragé les demandeurs d'emploi à

entamer cette formation si le métier était éjecté de la liste des métiers en pénurie ?

« Chronologiquement, c'est cohérent. Quand ces actions ont été menées par les conseillers Forem, le métier d'infirmier était toujours en pénurie », dit-il.

Mais lors de l'évaluation annuelle de mai-juin dernier, pour la première fois depuis les années 90, la profession n'était plus en demande. La pénurie n'était plus constatée. Sauf pour les spécialisations.

« Qu'on se comprenne bien : on n'empêche personne d'entamer ces études », précise Claude Frederickx. Mais il faut alors afficher les fameux 312 jours minimum de chômage préalable (au lieu d'un seul jour pour les formations aux métiers en pénurie). Sans quoi, pas de dispense. Ce qui revient à rester obligatoirement disponible sur le marché de l'emploi et donc à renoncer à suivre 3 ans d'études de plein exercice. ■

**P.S.**